

# DELIBERATIONS

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Bureau du 20 septembre 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_54</b>
<b>Date de convocation : 11 septembre 2018</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20180920-2018D54BibliAx-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2018



Objet : **Définition des modalités d'occupation de la bibliothèque de la commune d'Arvieux dans les locaux du Parc**

Par la suite d'une convocation en date du 11 septembre 2018, les membres composant le Bureau du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, à Guillestre, le 20 septembre 2018 à 17 heures sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

**Président** : Christian GROSSAN

**Vice-Présidents** : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale (excusée) ; Christian LAURENS, Premier Vice-Président de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras ; Valérie GARCIN-EYMEOD Conseillère Départementale (excusée) ; Jacques BONNARDEL, Maire d'Abriès, Philippe CHABRAND, Maire d'Arvieux.

**Vu** :

- Le Code général des collectivités territoriales
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras
- Le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024

**Considérant** :

- La fin des travaux en juin 2018
- La mise à disposition des locaux à la bibliothèque de la commune d'Arvieux à compter du 1er juillet 2018

**Le Bureau, réuni le 20 septembre 2018, après en avoir délibéré, et voté par :**

Nombre de membres en exercice :	6	<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	4		
Nombre de suffrages :	6	Votes Contre :	0	Pour :	4
Nombre de membres présents :	4	Abstentions :	0		
Nombre de membres représentés :	0				

## DELIBERATIONS

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Bureau du 20 septembre 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_ 54</b>
<b>Date de convocation : 11 septembre 2018</b>

Objet : **Définition des modalités d'occupation de la bibliothèque de la commune d'Arvieux dans les locaux du Parc**

**Décide :**

De modifier un article sur la convention d'occupation du rez-de-chaussée de la bibliothèque d'Arvieux entre le Parc Naturel Régional et la commune d'Arvieux

D'autoriser le Président à signer ladite convention

D'autoriser la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa bonne application

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président

Christian GROSSAN

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS" around the bottom edge.